

Dans son communiqué du 31 octobre 2015, intitulé « Impôts locaux des retraités les plus modestes : la bombe à retardement de la 1/2 part a explosé ! », la CGT-Finances Publiques dénonçait les conséquences de cette mesure fiscale pour les retraités les plus modestes, décidée en 2008 et jamais abrogée depuis... A cette suppression de la demi-part, se sont ajoutées en 2014 la fiscalisation de la majoration de pension de 10% ainsi que de la complémentaire santé. Le résultat de ces décisions a entraîné une hausse de la fiscalité pour 900 000 retraités modestes en raison d'une augmentation de leur revenu fiscal de référence, alors que leurs ressources elles, sont restées constantes.

Ce week-end, le gouvernement a annoncé vouloir « rétablir la demi part des veufs-ves mais uniquement pour les impôts locaux » dès cette fin d'année et pour 2016.

Sans préjuger de la réalité de cette annonce, on peut une nouvelle fois constater l'impréparation la plus totale dans laquelle elle a été faite... et cela même si le sujet n'était pas nouveau...

Résultat une annonce du ministre, des contribuables qui fort justement interrogent la DGFIP... et des services qui n'ont aucun élément concret pour leur répondre si ce n'est la parole du ministre, ce qui n'est pas jusqu'à preuve du contraire, une instruction réglementaire !

La note de la DG de ce jour 3 novembre intitulée " Impôts locaux des personnes âgées modestes Éléments de langage et de conduite pour les services" est à égard révélatrice de cette situation. Rien n'y est prévu en termes de moyens matériels et humains nécessaires à l'exercice des missions de service public et d'accueil des usagers.

Une fois de plus, les agents des Finances Publiques, et en particulier ceux qui sont à l'accueil, se retrouvent en première ligne à devoir répondre aux nombreux contribuables .. et à gérer la réalité du terrain sans moyens.

La CGT-Finances publiques dénonce la méthode utilisée par ce gouvernement, qui consiste à faire passer les agents après les annonces médiatiques et à les livrer au désarroi des contribuables en difficulté.

Comme déjà demandé le 31 octobre dernier, la CGT Finances Publiques demande à la Direction Générale des Finances Publiques de chiffrer avec précision l'ampleur de ce phénomène, et de traiter les difficultés de règlement par des consignes générales précises et écrites de bienveillance et d'humanité vis-à-vis de ces populations de contribuables déjà malmenées par la non revalorisation suffisante des pensions. Les services d'accueil physique doivent être renforcés dans les plus brefs délais en termes d'effectifs d'agents des Finances Publiques formés. Les populations les plus fragiles doivent être reçues dans des conditions dignes et faire l'objet de mesures personnalisées adaptées à leur situation financière dans les délais les plus courts possibles.

fichiers:



[Télécharger communiqué_3_novembre_suite_aux_annonces_gouvernementales.pdf](#)

(96.68 Ko)

Public: [Accueil](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
